110059 - Il couche avec sa femme alors qu'elle observe un jeûne surérogatoire

question

Comment juger l'acte de celui qui couche avec sa femme alors qu'elle observe le jeûne des six jours de Shawwal?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Celui ou celle qui observe un jeûne surérogatoire est absolument libre de le poursuivre ou de l'interrompre, même s'il est préférable de le terminer. Ahmad (26353) a rapporté d'après Um Hani (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) se présenta chez elle ,se fit apporter une boisson , en but , la lui remis qui en but aussi avant de dire: ô Messager d'Allah, j'étais en jeûne! Le messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: Celui qui jeûne à tire surérogatoire est libre de le poursuivre ou de l'interrompre. (Jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami', 3854) . Voir la réponse donnée à la question n° 49610.

Quiconque jeûne l'un des six jours puis souhaite arrêter son jeûne , est libre de le faire, que la rupture du jeûne soit provoquée par l'absorption d'aliment ou par l'acte sexuel ou par d'autres facteurs?

Si la femme en question est entrée en jeûne sans l'autorisation de son mari, ce dernier a le droit de l'inviter au lit et elle a alors l'obligation de le suivre. Si elle avait commencé le jeûne avec son consentement, il n'a pas le droit d'y porter atteinte. Si toutefois , il insiste, il est préférable qu'elle le suive. Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa la miséricorde) a dit: Si une épouse se met à jeûner à titre surérogatoire avec la permission de son mari, il n'est pas permis à celui-ci de gâter le jeûne de son épouse après la lui avoir permis. Mais, si, dans ce cas où elle observe un

jeûne surérogatoire, il l'invitait au lit, serait il préférable qu'elle maintienne son jeûne ou réponde favorablement à son mari? La deuxième alternative est meilleure. Qu'elle réponde à son mari puisque le fait de donner satisfaction au mari est une prescription obligatoire alors le jeûne surérogatoire n'est que recommandé. En outre, si elle refuse de s'offrir à lui en dépit de son fort désir, il pourrait lui en vouloir, ce qui peut avoir une incidence négative sur la ménage. Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine (21/174).

Allah le sait mieux.